Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20 SEP. 2013 que la convocation du Conseil a été faite le **5 septembre 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ILE DE LA RÉUNION

Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

---

Séance ordinaire du 13 septembre 2013

L'an deux mil treize, le 13 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki

Absents : Mme ZETTOR Jacqueline - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel

Procurations : Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. SERMANDE Jean-Pierre** a donné mandat à M. MONDON René - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. RIVIERE Lucien - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4/ Adoption du budget supplémentaire 2013 - Compte annexe de l'assainissement

Le budget supplémentaire 2013 pour l'assainissement a été arrêté comme suit :

	Recettes : + 1 503 154,59	**Dépenses : + 1 503 154,59**
Fonctionnement	+ 36 795,59	+ 36 795,59
Investissement	+ 1 466 359,00	+ 1 466 359,00

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2012, soit :

En section de fonctionnement :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

En section d'investissement :

. Dépenses : + 1 004 267,00
. Recettes : + 1 562 077,00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2012 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes : **+ 36 795,59 €** soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté + 13 087,59
Chap. 70 – Recettes de surtaxe + 23 708,00

En dépenses : **+ 36 795,59 €** avec :

Chap. 011 – Charges à caractère général + 1 295,59
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante + 41 500,00
Chap. 66 – Charges financières - 6 000,00

Pour la section d'investissement :

En recettes : **- 95 718,00 €** soit :

Chap. 16 – Emprunts - 95 718,00

En dépenses : **+ 462 092,00 €** soit :

Chap. 23 – Travaux - 9 548,11
Chap. 001 – Résultat reporté + 471 640,11

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote du budget ;

- se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

=> **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre.

=> **A la majorité absolue (2 abstentions : M. DENNEMONT Jean Daniel et M. GRONDIN Jacky),** adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2013 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 1 503 154,59	**Dépenses : + 1 503 154,59**
Fonctionnement	+ 36 795,59	+ 36 795,59
Investissement	+ 1 466 359,00	+ 1 466 359,00

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,